MUNICIPALITÉ
DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Hôtel de Ville • Grand-Rue 31
Case postale 128 • 1347 Le Sentier
021 845 17 21 • municipalite@chenit.ch

Le Sentier, le 14 octobre 2026

La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal

PREAVIS N°15/2026

Crédit d'étude bâtiment du SDIS – Structure et extension

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Introduction

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'étude destiné à la réalisation des travaux d'assainissement (statique du bâtiment), de renforcement et d'agrandissement de la caserne afin d'en garantir la sécurité, la fonctionnalité et sa pérennité.

2. Historique

C'est en juin 2001 que le Conseil communal adopte le Préavis n°05/2001 intitulé « Démolition partielle du bâtiment des anciens abattoirs du Sentier et construction d'une halle et de locaux pour le Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) ».

À cette époque, l'objectif est de doter le SDIS d'infrastructures adaptées à l'évolution de ses missions. Le projet vise à regrouper sous un même toit l'ensemble des véhicules et équipements nécessaires aux interventions de lutte contre l'incendie, de gestion des pollutions et de sauvetage.

Le bâtiment est conçu selon des principes de simplicité, de fonctionnalité et d'efficacité opérationnelle. Ses espaces permettent d'accueillir le matériel indispensable au bon fonctionnement du service, tandis que ses sept portes sectionnelles offrent la possibilité de faire sortir simultanément plusieurs véhicules en cas d'urgence, garantissant ainsi une réactivité optimale.

Depuis sa mise en service, cette infrastructure est fortement sollicitée et fait l'objet d'un entretien régulier afin de préserver ses qualités fonctionnelles et sa disponibilité opérationnelle. Dans cette optique, les portes sectionnelles ainsi que les portes de service du SDIS ont été remplacées en 2021, assurant la pérennité et la sécurité des installations.

3. Description des besoins du SDIS

Depuis sa mise en service, la caserne n'a subi aucune modification de sa structure. A la suite du changement des équipements personnels fournis par l'ECA (tenue d'attente, tenue technique et tenue feu ainsi que deux sortes de casques), le SDIS a dû changer l'affectation du garage se trouvant au sous-sol, en y déplaçant les vestiaires pour l'ensemble du personnel (hommes et femmes), permettant d'adapter la largeur des casiers au matériel fourni.

Les missions du SDIS Vallée de Joux ont évolué en 25 ans, avec en plus la problématique des feux de forêts. Pour permettre d'intervenir dans les meilleures conditions, du matériel spécifique va être mis à disposition du SDIS. Les nouveaux véhicules fournis par L'ECA sont plus performants mais également plus lourds et plus longs.

Avec les nouveaux matériaux de construction, les résidus de fumées sont devenus nocifs. Il faut prévoir des zones pour accueillir le matériel sale et le personnel avec leurs habits rentrant d'intervention, permettant de maintenir des zones propres comme les vestiaires.

En résumé, les besoins du SDIS dans la perspective de la nouvelle Commune de La Vallée de Joux sont :

- Agrandir la surface de la halle de véhicules actuelle et la renforcer pour accueillir un camion échelle nouvelle génération de 18 tonnes, un camion CCFS réserve d'eau (camion-citerne feu de forêt super) de 24 tonnes, un ULTT (véhicule ultra léger tout-terrain) et sa remorque, des containers pour le DIH (Détachement d'Intervention Héliporté).

- Libérer le garage au sous-sol, pour y entreposer deux véhicules légers et le quad.

- Séparer les vestiaires hommes et femmes ainsi que les douches et WC (actuellement une douche commune et deux WC semi-fermés pour 96 personnes), ceux-ci se trouveraient dans l'extension chauffée du bâtiment.

- Avoir également des WC au niveau de la halle de véhicules, évitant de contaminer les espaces propres lors de retour d'intervention.

- Augmenter le nombre de salles de théorie (et modulables à souhait), pouvant servir de salle de crise ou de Poste de Commandement lors d'événements comme le slow UP, mais également utilisées pour les nombreuses séances des différents dicastères (actuellement une salle de théorie commune avec le réfectoire, et une salle qui est aujourd'hui occupée par le secrétariat, l'État-major et les vélos pour les tests physiques imposés par l'ECA).

4. Description des travaux

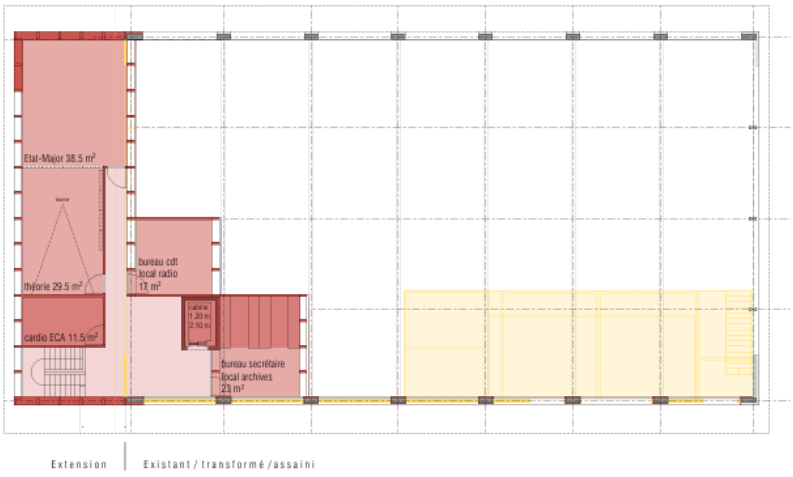
Dans le cadre de l'analyse de l'état de la caserne du SDIS au Sentier, plusieurs désordres structurels ont été constatés sur le bâtiment existant. De nombreuses fissures sont visibles sur différents éléments de la construction, soulevant des interrogations quant à la stabilité et la pérennité de l'ouvrage. Ces constats rendent nécessaire une évaluation approfondie de la

structure afin de déterminer l'origine des dégradations observées et de définir les mesures d'assainissement et de renforcement à entreprendre.

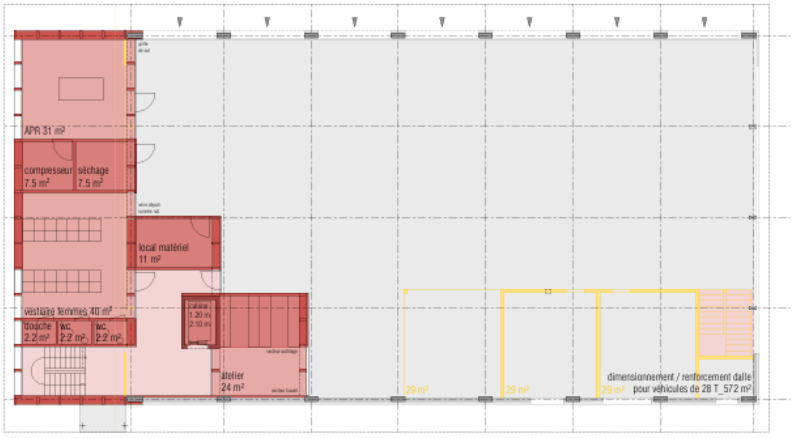
Au-delà des problématiques structurelles, les besoins opérationnels du SDIS ont évolué au fil des années. Les infrastructures actuelles ne permettent plus de répondre de manière optimale aux exigences du service, notamment en matière de stationnement des véhicules, de fonctionnalité des locaux et d'organisation des activités de formation.

Le projet prévoit ainsi un agrandissement de la caserne afin de créer les surfaces nécessaires à l'accueil de nouveaux véhicules lourds et légers, tout en améliorant les espaces de service et les conditions d'exploitation du site. Il comprend aussi la mise en conformité des locaux selon les normes et prescriptions en vigueur, l'aménagement de cloisonnements mobiles pour la salle de formation du sous-sol.

Figure 1 – Plan des transformations prévues selon la pré-étude



ETAGE



REZ SUPERIEUR

Source : [A]tekton Maîtrise d'œuvre Sàrl

5. Demande de crédit d'étude

La pré-étude réalisée a permis de définir une solution de transformation et de rénovation répondant aux attentes de l'ensemble des parties prenantes.

Afin de pouvoir établir une demande de **crédit de construction** fiable et suffisamment précise, il est désormais nécessaire de poursuivre le développement du projet à travers les phases suivantes selon les normes SIA :

- **Phase SIA 31 – Étude du projet** ;
- **Phase SIA 32 – Projet de l'ouvrage** ;
- **Phase SIA 33 – Procédure d'autorisation**, comprenant notamment la préparation du dossier de mise à l'enquête ;
- **Phase SIA 41 – Appels d'offres**, avec un objectif d'environ **80% des offres rentrées**, afin de disposer d'une base de coûts suffisamment précise pour la demande de crédit de construction.

Le coût de l'ouvrage, tel qu'estimé à ce jour, s'élève à CHF 2'410'000.00, avec une marge d'incertitude de ± 25 %.

Pour mener à bien les études, la préparation du dossier d'autorisation ainsi que les appels d'offres précités, le montant nécessaire est estimé à environ 12% du coût actuel de l'ouvrage, soit un crédit d'étude de CHF 290'000.00.

Ce crédit permettra de poursuivre le développement du projet jusqu'à un niveau de définition suffisant pour établir le dossier de financement et soumettre ultérieurement une demande de crédit de construction basée sur des coûts consolidés et sur des offres d'entreprises majoritairement rentrées.

Afin de réaliser les phases SIA 31, 32, 33 et 41, il s'agit notamment de mandater :

- un architecte dont la tâche sera d'élaborer les principes et les exigences de réalisation de l'ouvrage ;
- un ingénieur civil, dont la tâche sera de définir les contraintes structurelles et la convention d'utilisation et de traiter également les éléments liés à la physique du bâtiment et autres exigences énergétiques ;
- un ingénieur pour les installations techniques de chauffage, ventilation, sanitaires, électricité, dont la tâche sera de définir les contraintes, standards et exigences du projet ;
- un ingénieur géotechnique pour l'élaboration d'un rapport complet sur la base de sondages à la foreuse en profondeur faible à réaliser sur le terrain ;
- un spécialiste en sécurité contre l'incendie, dont les exigences doivent être prises en compte dès le début de l'étude des concepts techniques et architecturaux.

6. Planification générale

La planification générale de ce projet se présente comme suit :

- décembre 2026 : préavis pour un crédit d'étude jusqu'à la phase SIA 41 ;
- janvier 2028 : obtention du permis de construire ;
- février 2028 : préavis pour un crédit de construction ;
- avril 2028 : ouverture du chantier ;
- mars 2029 : mise en service et achèvement.

7. Finances

Comme indiqué ci-dessus, le montant nécessaire pour effectuer cette étude se monte à CHF 290'000.00 au total, toutes taxes comprises.

Coûts d'investissement		**Durée amort.**
Crédit d'étude	CHF 268'270.10	10 ans
TOTAL HT	**CHF 268'270.10**	
TVA 8.1%	CHF 21'729.90	
TOTAL TTC	**CHF 290'000.00**	

Le projet sera financé par les liquidités courantes.

L'endettement net au 30.09.2026 est de CHF 8'615'829.00.

8. Amortissements

Depuis le 1er janvier 2024, les durées d'amortissement sont déterminées par MCH2. Les coûts du projet sont ainsi reventilés par type dont découlent justement ces durées. Le tableau complet et les informations ad hoc sont disponibles sous www.vd.ch/mch2.

Amortissements		**Montant annuel**
Montants amortis sur 10 ans	CHF 290'000.00	CHF 29'000.00
TOTAL TTC	**CHF 290'000.00**	

En cas d'abandon du présent projet, les crédits d'études effectués jusqu'à ce jour doivent, selon les normes MCH2, être amortis immédiatement.

9. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 15/2026,

Ouï le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. accorde un crédit de CHF 290'000.00 (deux cent nonante mille francs) à la Municipalité pour un crédit d'étude du Bâtiment SDIS ;
2. autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 290'000.00 (deux cent nonante mille francs) dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic — Le Secrétaire

Olivier BAUDAT — Philippe RUPP

Séance du Conseil communal du 7 décembre 2026

Délégués municipaux : - Mme Isabelle PIGUET, Municipale
- Mme Carole DUBOIS, Municipale et Présidente de la Commission du feu

Autres délégué·e·s : - M. Philippe GERTSCH, Responsable des Bâtiments
- M. Julien CLAVEL, Chef du service Travaux et Infrastructures
- un·e représentant·e du SDIS